



MAIRIE D'AUTREVILLE SUR LA RENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le 15 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie Annexe de Valdelancourt sous la présidence de Laurent NAULOT, suivant convocation transmise le lundi 7 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALLEMEERSCH Clothilde, DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, JERONIMO Raphaël, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier
Excusé ayant donné procuration : FONTAINE Fanny à SAINTOMER Laëtitia

Secrétaire de séance : ROUILLARD Céline

2026-027 - AVENANT CONVENTION DÉMATÉRIALISATION

Le Maire expose à l'assemblée que, par délibération en date du 16 décembre 2014 la collectivité s'est engagée dans la démarche de dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire via l'application réglementaire @CTES du Ministère de l'Intérieur.

Jusqu'alors, la collectivité utilisait le dispositif de télétransmission fourni par l'opérateur **SPL Xdemat**.

Dans un souci d'optimisation de la chaîne de préparation, de gestion et de sécurisation des assemblées délibérantes, il est proposé de changer d'opérateur de télétransmission et de retenir la solution **WeDelib développée par la société Berger-Levrault**, homologuée par le Ministère de l'Intérieur.

Ce changement d'outil nécessite la signature d'un nouveau contrat de services avec l'éditeur ainsi que la conclusion d'un avenant avec les services de la Préfecture pour actualiser le raccordement technique au dispositif @CTES.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2131-1 et suivants relatifs à la transmission des actes ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu la liste des opérateurs de télétransmission homologués par le Ministère de l'Intérieur ;

Vu la délibération du 16 décembre 2014 ;

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le choix du nouveau tiers de télétransmission homologué **WeDelib proposé par Berger-Levrault** pour assurer la transmission électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de

légalité ainsi que les documents budgétaires.

- **AUTORISE** le Maire à résilier le contrat en cours avec l'opérateur précédent SPL Xdemat, dans le respect des conditions contractuelles de résiliation.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'abonnement et de services à intervenir avec la société Berger-Levrault, ainsi que tout document d'exécution y afférent.
- **AUTORISE** le Maire à signer avec le représentant de l'État Madame Régine PAM l'avenant de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires rendus nécessaires par ce changement d'opérateur technique.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 15 septembre 2026

La présidence de séance,
Laurent NAULOT

Le secrétariat de séance,
Céline ROUILLARD